

Jeudi 8 octobre 2020

## Plan de relance - Santé

**La Région mobilisée pour le métier d'infirmier****40 nouvelles places de formations déployées en Pays de la Loire dès la rentrée 2020  
80 places supplémentaires en février 2021**

Ce jeudi 8 octobre, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, était en visite à l'Institut de formation aux professions de santé du Centre hospitalier départemental de Vendée, pour échanger avec des étudiants infirmiers et participer à la remise des diplômes de fin de cycle.

A cette occasion, la présidente a réaffirmé la mobilisation régionale pour valoriser le métier d'infirmier : « *Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons pu saluer l'engagement de tous les professionnels de santé et en particulier des étudiants infirmiers qui se sont investis auprès des services de soins et des EHPAD, en stage ou en renfort CDD. Pour lutter contre la faible densité de professionnels infirmiers constatée en Pays de la Loire, nous avons obtenu de l'Etat, une hausse du quota en 1<sup>ère</sup> année d'études avec 40 places supplémentaires dès cette rentrée 2020, votées dans le cadre du Plan de relance. Nous renforçons notre action avec 80 nouvelles places pour la rentrée de février 2021.* »

**Une augmentation conséquente du quota de places de formations**

Dans le cadre du plan de relance adopté en juillet dernier, la Région s'est en effet engagée pour garantir un appareil de formation solide maillant tout le territoire. L'augmentation de 40 places par année de formation représente un montant de dépenses de 1 million d'euros pour la Région qui accélère cet effort avec 2 millions d'euros supplémentaires pour déployer 80 nouvelles places en 1<sup>ère</sup> année d'études en février 2021 ; cette nouvelle mesure sera soumise au vote du Conseil régional lors de la prochaine session budgétaire des 15 et 16 octobre.

Au-delà du renforcement de la formation au métier d'infirmiers la Région s'est également engagée pour améliorer les conditions de vie des étudiants :

- **Alignement des bourses sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur** puis, prise en compte par la Région dès le 1er septembre 2020 de la décision d'indexation des bourses décidée par le Gouvernement en juillet 2020 dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».
- **Remboursement des frais de déplacement des étudiants des instituts infirmiers en stage** sur la base d'un aller-retour par jour (et non plus par semaine) depuis le 1er janvier 2020.
- **Limitation du reste à charge des étudiants infirmiers dans le public** aux droits d'inscription annuels (177 € par année de formation).

**Repères :**

**14 instituts de formation** en soins infirmiers en Pays de la Loire avec **15 sites de formation**.  
Quota de **1350 places** par année de formation porté à **1390 à la rentrée de septembre 2020 à l'occasion du Plan de relance** adopté en juillet 2020 ; dont + **8 places à l'Institut de formation aux professions de santé de la Roche-sur-Yon**. (soit 24 places au total sur 3 ans)  
+ **80 places** en Pays de Loire en février 2021, soumises au vote du Conseil régional les 15 et 16 octobre 2020.

**En savoir plus : une action régionale volontariste en matière de santé.**

**« Au moment où l'épidémie regagne du terrain et que nos établissements de santé sont de nouveau sous tension, même si la Région n'a pas de compétence propre en matière de santé, j'ai décidé d'en faire un axe fort de notre action. La protection des habitants est ma priorité absolue et un enjeu essentiel sur lequel la Région se positionne en 1<sup>ère</sup> ligne. »** rappelle Christelle Morançais.

Avec le plan de relance de 332 M€, la Région a accéléré son effort en matière de santé au-delà de mesures spécifiques en faveur des formations sanitaires et sociales régionales. Elle s'est engagée sur la construction de 35 Maisons de santé Pluridisciplinaires d'ici la fin du mandat, le renforcement des aides à l'achat de matériel de pointe pour les hôpitaux mais aussi la création d'un fonds de soutien à la télémédecine et aux équipements numériques doté de 1 million d'euros à destination des établissements de santé prioritaires (EHPAD, Maisons de santé Pluridisciplinaires, etc.). **Sur le territoire, la Région a ainsi attribué une aide pour accompagner la mise en œuvre d'un dispositif de Télémédecine dans 5 EHPAD du CCAS de la Roche-Sur-Yon pour améliorer l'accès aux soins des 419 résidents.**

**CONTACT PRESSE**

**Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) -02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

